

ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 19/467 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA PARTICIPATION D'AIDE A L'ELEVAGE CORSE DE L'OFFICE
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DE CORSE AUX ANALYSES
DE SANTE ANIMALE 2020**

**APPRUVENDU L'AIUTU A L'ALLEVU IN CORSICA DI L'UFFIZIU DI U SVILUPPU
AGRICULU E RURALE DI CORSICA A L'ANALISI IN QUANTU
A A SALUTE ANIMALE 2020**

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 6 décembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Danielle ANTONINI à Mme Véronique ARRIGHI
M. François BERNARDI à M. Joseph PUCCI
Mme Valérie BOZZI à M. François-Xavier CECCOLI
Mme Santa DUVAL à Mme Christelle COMBETTE
M. Pierre-José FILIPPETTI à Mme Pascale SIMONI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Paola MOSCA
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Louis DELPOUX
M. Paulu Santu PARIGI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le règlement (UE) 2016/429 du parlement Européen et du conseil du 9 mars 2016 relatif aux maladies animales transmissibles et modifiant et abrogeant certains actes dans le domaine de la santé animale («législation sur la santé animale»),
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** le Code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles R. 641-1 à R. 641-10, L. 202-1 et R. 202-8,
- VU** la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,
- VU** le décret n° 2015-1902 du 30 décembre 2015 relatif aux conditions d'exécution des missions de service public dont sont chargés les laboratoires départementaux d'analyses,
- VU** les domaines d'accréditation COFRAC et l'Agrément DGAL des laboratoires d'analyses de la Collectivité de Corse Cismonte et Pumonte,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la participation d'aide à l'élevage corse, de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse, aux analyses de santé animale, qui sera facturée par les laboratoires d'analyses Cismonte et Pumonte de la Collectivité de Corse directement à l'ODARC pour l'année 2020, dont les tarifs sont annexés au présent rapport.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer

l'ensemble des actes à intervenir.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 19 décembre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

19 ET 20 DÉCEMBRE 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**LABURATORII D'ANALISI CISMONTE E PUMONTI DI A
CULLETTIVITÀ TERRITURIALE DI CORSICA - AIUTU A
L'ALLEVU IN CORSICA - PARTICIPAZIONE AIUTU A
L'ANALISI IN QUANTU A A SALUTE ANIMALE 2020**

**LABORATOIRES D'ANALYSES CISMONTE ET PUMONTI
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE - AIDE A L'ELEVAGE
EN CORSE - PARTICIPATION AIDE AUX ANALYSES EN
SANTE ANIMALE 2020**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les cheptels corses sont soumis à des analyses de prophylaxie pratiquées par les Laboratoires d'analyses de la Collectivité de Corse. Les cheptels concernés sont les ovins, caprins et bovins et ont depuis des années bénéficié de différentes aides allouées par les anciens Départements :

- pour l'ex. Conseil Départemental de la Haute-Corse, une subvention de 90 000 € du Budget Principal était allouée en recette au Budget Annexe. Ce montant était proratisé sur le coût des analyses pratiquées pour les éleveurs. Il est à noter qu'il n'y a pas eue de recette pour 2018 et 2019. Cette aide étant compensée par la subvention d'équilibre.

- pour l'ex. Conseil Départemental de la Corse-du-Sud, pour les éleveurs bovins, une remise de 50 % sur l'ensemble des prestations analytiques vétérinaires était attribuée.

- pour les éleveurs de petits ruminants, une gratuité concernant la prophylaxie Brucellose (analyse EAT) était effectuée.

Au regard de l'iniquité des modes d'aides entre le Pumonté et le Cismonté, la Collectivité doit harmoniser son dispositif sur l'ensemble du territoire. Cette aide directe à l'élevage doit dorénavant être portée par l'ODARC.

La Collectivité de Corse soutiendra désormais la filière caprine et ovine, sur l'ensemble du territoire, à 100 % pour les analyses effectuées, et à 50 % pour celles qui concernent les bovins.

Pour ce faire, et à trimestre échu, les laboratoires présenteront à l'ODARC, une facture correspondant aux sommes non perçues.

Les tarifs appliqués sont détaillés dans les tableaux ci-après :

*Pour l'aide des petits ruminants (ovins caprins) (projection tarifs 2020) :

	Nombre	Prix 2020 en € HT	Prise en charge à 100 %* (* Ce qui se fait actuellement au 2A)	Prise en charge à 50 %** (** ce qui se fait actuellement au 2B)	Aide Prise en charge 2020 ODARC 100 %
Brucellose EAT LA2A	14 261	3,30	47 061,3	23 530,7	47 061,3

Brucellose FC LA2A	97	6,07	588,8	294,4	588,8
Brucellose EAT LA2B	31 150	3,30	10 2795	51 397,50	10 2795
Brucellose FC LA2B	20	6,07	121,40	60,70	121,40
TOTAL	45 528		150 566,50 €	75 283,25 €	150 566,50 €

L'aide choisie, pour le coût de la subvention accordée par la Région Corse en faveur des analyses des petits ruminants sera de :

Pour 100 % : **150 566,50 € HT**

*Pour l'aide des Bovins (projection tarifs 2020)

	Nombre	Prix 2020 en € HT	Aide Prise en charge 2020 ODARC 25 % (Ce qui se fait actuellement au 2A et 2B)
Brucellose EAT LA2A	4603	3,30	7 595,0
Leucose LA2A	327	7	1 144,5
Brucellose EAT LA2B	7 540	3,30	12 441
Leucose LA2B	2 368	7	8 288
TOTAL	14 838		29 468,50 €

L'aide choisie, pour le coût de la subvention accordée par la Région Corse en faveur des analyses des grands ruminants sera de :

Pour 50 % : **29 468,50 € HT**

*Pour l'aide des autres prestations vétérinaires destinées aux éleveurs ruraux, toutes espèces (projection tarifs 2020)

	Nombre	Prix 2020 en € HT	Aide Prise en charge à 50 % (Ce qui se fait actuellement au 2A)
Coprologie 2A	210	31	3 255
Autopsie 2A	504	100 230	2 960
Paratuberculose 2A	320	7,27	1 163,20
Coprologie 2B	217	31	3 363,5

Autopsie 2B	402	100 230	2 230
Paratuberculose 2B	399	7,27	1 450,5
TOTAL	1 242		14 422,20 €

L'aide choisie, pour le coût de la subvention accordée par la Région Corse en faveur des analyses vétérinaires autres que la prophylaxie obligatoire sera de :

Pour 50 % : **14 422,20 € HT**

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le nouveau dispositif régional d'aides aux éleveurs, par le biais de l'ODARC pour l'année 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

BIOLOGIE VETERINAIRE

Prophylaxies réglementées

Opérations de prophylaxies collectives et de police sanitaire organisées par l'Etat (La DDCSPP)

Autopsie	
	Tarif en € HT
<i>Désignation</i>	
Autopsie carnivore, ovin, caprin, porc	100,00 €
Autopsie petits animaux élevage	70,00 €
Autopsie grands animaux	230,00 €
1/2 h vétérinaire conventionné	60,00 €
Prélèvements Avorton ovin, caprin, porc, carnivore	40,00 €
Autopsie sommaire pour prise d'échantillon	40,00 €
Prélèvement Avorton de veau	80,00 €

Bactériologie	
	Tarif en € HT
<i>Désignation</i>	
Bactérioscopie après coloration simple (GRAM, RAL)	6,00 €
Bactérioscopie après coloration spéciale (Ziehl, Stamp)	9,00 €
Mise en culture sur milieux spéciaux	9,00 €
Identification d'une souche	10,00 €
Antibiogramme	20,00 €
Mycologie	20,00 €

Parasitologie	
	Tarif en € HT
<i>Désignation</i>	
Forfait analyses coproscopiques	31,00 €
Examen parasitologique direct	6,00 €
Préparation des fécès de mélange	4,00 €
Recherche parasitaire en coprologie par flottaison (numération en lame de Mac Master)	11,00 €
Recherche parasitaire en coprologie par technique Mini- Flotac	11,00 €
Recherche d' œufs lourds(trématodes) par flottaison et sédimentation en colonne	10,00 €
Recherche parasitaire en coprologie par techniques physico-chimiques	15,00 €
Recherche de Giardia spp, par méthode immuno- enzymatique détectant les antigènes sur fèces	15,00 €
Recherche de parasites sanguins (piroplasmes, filaires...) après coloration M.G.G.	15,00 €
Recherche de larve de trichine.	100,00 €

Sérologie	
	Tarif en € HT
<i>Désignation</i>	
Traitement de l'échantillon 0 à 100 échantillons (prophylaxie)	6,00 €
Traitement de l'échantillon 101 à 500 échantillons (prophylaxie)	9,00 €
Traitement de l'échantillon 501 échantillons et plus (prophylaxie)	12,00 €
Instruction de projet(à la demande mise en place nouvelle analyse)	50,00 €
Sérothèque (par sérum)	0,50 €
Brucellose (Epreuve à l'antigène tamponné)	3,30 €
Brucellose (Fixation du complément)	6,07 €
Brucellose (ELISA) Mélange	7,00 €
Leucose bovine (ELISA) Mélange	7,00 €
Fièvre catarrhale (ELISA)	7,00 €
Rhinotrachéite infectieuse bovine (ELISA)	6,23 €
Paratuberculose (ELISA)	7,27 €
Aujesky(ELISA)	7,27 €
Varron (ELISA)	7,27 €
Leishmaniose (Immunofluorescence)	19,22 €
Test interferon tuberculose (Protocole technique fournisseur)	30,00 €
ELISA tuberculose (Protocole technique fournisseur)	20,00 €

Hématologie	
	Tarif en € HT
<i>Désignation</i>	
Hématologie numération et formule sanguine	15,00 €

Hématologie	
	Tarif en € HT
<i>Désignation</i>	
Diagnostic Biologique (15 paramètres)	30,00 €